



DELIBÉRATIONS N°184
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2022

DEL 2022.12.14/184

Thème :
FINANCES

Objet :
Avance remboursable
/ Département des
Hautes-Alpes :
avenant n°1 portant
aménagement des
échéances de
remboursement

Convocation :

Date : 07/12/2022

Affichage : 07/12/2022

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages

exprimés : 27

Le **mercredi 14 décembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, Patrick MICHEL, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Hervé BOULAIS donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Christian FERRUS donnant pouvoir à André MARTIN
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU

Absents excusés :

Hervé BOULAIS, Christian FERRUS, Renaud PONS, Maud GADÉ,
Maryse XAUSA-FRANÇOIS

Absents :

Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 (référentiel M14) ;
- VU** la délibération N°159 du conseil municipal en date du 27/11/2020 ;
- VU** la délibération N°160 du conseil municipal en date du 27/11/2020 ;
- VU** la délibération du Conseil Département des Hautes-Alpes en date du 13 décembre 2022 ;
- CONSIDERANT** que la Ville de Briançon a souhaité apporter son soutien à la restructuration financière et organisationnelle de la SPL Eau Services Haute-Durance par une avance en compte courant d'un montant de 800 000 € ;
- CONSIDERANT** que, dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires, le département des Hautes-Alpes a consenti à Briançon un prêt sans intérêt de 800 000 € au titre de la recapitalisation de la SPL Eau Services Haute-Durance ;
- CONSIDERANT** que, en principe, les collectivités territoriales locales ne peuvent pas accorder de prêts à d'autres personnes publiques ;
- CONSIDERANT** que, toutefois, la jurisprudence considère que le prêt entre collectivités territoriales peut être autorisé, à titre exceptionnel, sous réserve du respect de quatre conditions cumulatives : un intérêt public ; un intérêt propre de la collectivité prêteuse ; que le prêt soit inscrit au budget de la collectivité qui l'octroie ; que le prêt soit consenti à titre gracieux, c'est-à-dire sans intérêt ;
- CONSIDERANT** que la Ville s'est engagée dans la mise en œuvre de grands projets structurants s'inscrivant dans un programme d'investissement ambitieux ;
- CONSIDERANT** que des tensions dans les approvisionnements des entreprises et des augmentations sensibles du prix des matériaux viennent renchérir le coût prévisionnel des opérations du plan pluriannuel d'investissement de Briançon ;
- CONSIDERANT** que l'inflation actuelle et la hausse des taux d'intérêt vont conduire la Ville à devoir faire face à plusieurs exercices budgétaires exigeants ;
- CONSIDERANT** que la Ville a donc fait appel à la solidarité départementale pour obtenir un rééchelonnement de la charge de remboursement des échéances du prêt de 800 000 € consenti en 2020 par le département des Hautes-Alpes ;

AR Prefecture

005-210500237-20221214-2022_12_184-DE
Reçu le 21/12/2022

CONSIDERANT que le Département a accepté la demande de la Ville et propose la signature d'un avenant de rééchelonnement desdits remboursements :

Date d'échéance (au plus tard)	Montant de l'échéance
31/10/2022	0 €
31/10/2023	0 €
31/10/2024	100 000 €
31/10/2025	200 000 €
31/10/2026	200 000 €
31/03/2027	300 000 €
Total	800 000 €

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 12/12/2022 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver le nouvel échéancier de remboursement du prêt sans intérêt consenti à la Ville de Briançon par le département des Hautes-Alpes ;
- De préciser que les modifications apportées à l'échéancier seront reprises par voie d'avenant, avenant que Monsieur le Maire est autorisé à signer ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.12.14/184

PUBLIÉE LE : **21 DEC. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

